

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du jeudi 15 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 08/12/2022

Date d'affichage : 08/12/2022

L'an deux mille vingt-deux le 15 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme GAUBERT Catherine, 1^{ère} Adjointe,

Etaient présents : V. TRESY, C. GAUBERT, I. LELIARD, D. MONNIER, P. MIDOL, S. FAGOT

Absents : J. BESANCON, L. MASSON donne pouvoir à C. GAUBERT, R. BRUN donne pouvoir à I. LELIARD

OBJ. : Création d'un espace cinétaire

Après étude de différents devis,

Après délibération, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Valide la création d'un espace cinétaire à 18 965€ HT soit 22 758€ TTC,

Sollicite la demande de subvention pour ce projet à savoir :

- DETR (Etat) : 30% soit 5689.50€
- DST Relance : 25% soit 4741.25€
- Autofinancement : 45% soit 8534.25 € + 3793€ de TVA,

Autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de Séance, I. LELIARD



La 1^{ère} Adjointe, C. GAUBERT



Coût du projet

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 039-213901275-20221215-2022_0079-DE

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Création d'un espace funéraire	18 965€
TOTAL HT	18 965€
Postes de dépenses <u>accessibilité</u>	Montant HT
TOTAL Général	18 965€

Seuls les postes de dépenses prévus avant la délivrance de l'accusé de réception du dossier complet pourront être pris en compte pour la liquidation du dossier.

En aucun cas, une dépense ne pourra se substituer à une autre.

Il apparaît donc essentiel d'apporter un grand soin au montage du dossier.

Demande de subvention 2023

1 / 2

Plan de financement prévisionnel

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 039-213901275-20221215-2022_0079-DE

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)		5689€	30%
Autre subvention État A préciser :		€	%
Fonds européens		€	%
Conseil départemental DST Relance		4741€	25%
Conseil régional		€	%
Autres financeurs publics A préciser :		€	%
Sous-total		10 430 €	
Autofinancement		8535€	45%
Coût HT PRÉVISIONNEL		18965 €	

**Joindre impérativement une copie des décisions d'octroi des subventions
ou à défaut le courrier de demande**

Demande de subvention 2023